

Jean-Pierre ENJALBERT

Maire de Saint-Prix

Conseiller Général du Val d'Oise

Président Départemental de
Debout La République

Saint-Prix, le 28 août 2012

Objet : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier- consultation publique

Observations

Le principe du plan visant à accroître la consommation du bois énergie est tout à fait recevable et souhaitable dans un contexte visant à développer les énergies renouvelables et de réduire la facture énergétique, toutefois, il comporte un risque important, celui d'accélérer les mauvaises pratiques constatées sur nos massifs péri urbains à l'origine d'une forte mobilisation des associations et des élus.

Ainsi ce plan n'est t il concevable que sous certaines conditions :

Condition de principe : les forêts péri urbaines doivent être gérées dans un objectif prioritaire d'accueil du public, de biodiversité et de préservation des paysages : il convient donc de démontrer que cet aspect déjà mis à mal par les coupes intensives vivement contestées et dénoncées et auxquelles les gestionnaires ont convenu de renoncer (moratoire puis établissement de nouveaux modes de gestion) puisse être garanti malgré l'augmentation des prélèvements !?

Une étude précise des volumes disponibles, reposant non sur le prélèvement du stock mais sur le volume résultant de l'accroissement naturel, est nécessaire pour évaluer la part que peut supporter dans l'état nos massifs forestiers d'Île-de-France.

Cette estimation doit tenir compte d'un mode de gestion adapté aux objectifs prioritaires d'accueil du public, de protection de la biodiversité et de préservation des paysages , excluant l'usage de coupe à blanc et de mécanisation intensive et nécessitant une gestion sylvicole douce des massifs.

Ainsi pour tenir l'objectif d'accroissement de la consommation faut-il privilégier :

- 1) L'accroissement de la récupération du bois résultant du recyclage. L'organisation d'une filière est à ce titre indispensable et devrait constituer la ressource prioritaire.
- 2) Le développement des surfaces forestières afin de répondre tout à la fois aux besoins des populations tout en constituant de nouveaux espaces de biodiversité et sous condition de gestion douce et appropriée , et ainsi constituer de nouvelles ressources énergétiques.

Rappelons à ce titre le projet de création d'une forêt de 1 000 hectares sur la plaine de Pierrelaye.

Mais aussi sur la nécessité d'une politique active d'accroissement des surfaces forestières (acquisitions).

3) Elaborer un plan recensant les surfaces susceptibles d'être plantées : surfaces délaissées d'infrastructures ... Pouvant constituer un réservoir intéressant.

4) De poursuivre la recherche de développement sur des chaudières susceptibles d'accepter un mélange bois déchets verts constituant un apport considérable de gisement.

5) De permettre une meilleure mobilisation de la forêt privée en concertation avec les organisations représentatives.

Ainsi, pourrions-nous éviter la contradiction entre la préservation des massifs forestiers et le risque de leur sur exploitation.

Et démontrer tout au contraire que cette nécessaire préservation n'est pas un obstacle au développement d'une ressource énergétique renouvelable.

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise